



BULLETIN D'INFORMATIONS **MUNICIPALES**
juin 2011 numéro 41



● Vie Locale	02
● Editorial	03
● Informations Municipales	04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09
● Agenda 21	10
● Social	11
● Budget - Finances	12 - 13
● Urbanisme	14 - 15
● Travaux - Voirie urbaine	16 - 17
● Enfance - Jeunesse	18 - 19 - 20
● Patrimoine	21
● Culture - Tourisme	22 - 23 - 24
● Langue bretonne	25
● Expression "Plouay ensemble" et "Plouay pour tous"	26
● Etat-Civil	27

BIM juin 2011 - N°41

Directeur de Publication :

M. Jacques Le Nay

Coordination - Rédaction :

Sylvie Péresse

Crédits photos :

Les services de la Commune -
Sylvie Péresse - Le Télégramme - Ouest-France

Traduction et rédaction en breton :

Mickaël Messina - Henri Le Borgne

Conception et réalisation :

Images et Diffusion - Parc d'Activités Restavy
Plouay - 02 97 33 02 72

Impression :

Imprimerie du Scorff - Plouay - 02 97 33 34 89



MAIRIE DE PLOUAY

4, Place de la Mairie - 56 240 PLOUAY
Tél. 02 97 33 31 51 - Fax 02 97 33 17 85
E-mail : contact@plouay.fr

Vie locale

N'oubliez pas... Passage du tour de France à Plouay le 5 juillet !

4^{ème} étape Lorient - Mûr-de-Bretagne

Les rues traversées seront balisées et le stationnement y sera interdit.

Cela concerne les rues de la chaumière, Paul Yhuel, rue du Général de Gaulle, rue Brizeux et la route de Quimperlé.

La zone de Restavy sera fermée de 10h45 à 13h45.

Le passage de la caravane est prévu à 11h30, celui des coureurs vers 13h20.



Nouveaux commerçants

Coiffure (nouveau)



« Les Ciseaux de Julie »

Rue Paul Yhuel - Plouay
Tél. : 02.97.11.09.03

Optique (changement de propriétaire)



« Plouay Optique »

Karine Riou
11, Rue Paul Yhuel - Plouay
Tél. : 02.97.33.35.71

Maçonnerie générale (nouveau)



« JPF Constructions »

Jean Paul Ferreira
7, Rue du Pont Romain - Plouay
Tél. : 02.97.11.17.66

Matériel et produits de nettoyage et d'hygiène (Changement d'adresse)



« GLL Services »

Alain Guyomar - Paul Le Liboux
28, Rue des Alliés - Plouay
Tél. : 02.97.33.18.15

• ERRATUM dans le bulletin municipal n°40 de décembre 2010, une erreur s'est glissée : nous vous communiquons à nouveau les coordonnées d'« Armoric Automatismes » DUSANTER Roger - 5, place Van Gogh Plouay. Tél. 06.88.12.23.75.



Le mot du Député-Maire



Ce nouvel exemplaire du bulletin municipal est pour moi l'occasion de vous parler des changements de la carte intercommunale du département et des répercussions au niveau de notre commune.

Bon nombre d'entre vous ont pu lire dans la presse que des modifications allaient être apportées concernant les contours de l'intercommunalité dans le Morbihan, et que notre communauté de communes en particulier devrait fusionner avec la communauté d'agglomération voisine de Cap l'Orient.

Le préfet souhaite que la communauté de communes de la région de Plouay, du Scorff au Blavet, et Cap l'Orient ne fassent qu'une seule entité. La question qui nous vient logiquement à l'esprit est : pourquoi ce rapprochement ?

La commune de Plouay fait partie naturellement du bassin de vie de Lorient. Les élèves de Plouay vont par exemple à Hennebont ou à Lorient au lycée, voire à l'université. Les grands pôles commerciaux se situent sur Lorient ou Lanester et il suffit de regarder les chiffres du trafic routier sur l'axe Lorient-Roscoff pour mesurer très concrètement les échanges qui existent entre les deux structures. Plus de 12 000 véhicules circulent par jour sur la RD 769 entre Plouay et le rond-point de Lann-Sévelin à Caudan.

Ce nouveau fonctionnement semble tendre vers plus de services pour les plouaysiens. Je pense notamment à la mise en place des transports en commun de la CTRL vers notre commune.

Mais il ne faut pas non plus que ce projet et la nouvelle entité qui va en découler soient trop éloignés des réalités locales. Je serai particulièrement vigilant à cet égard.

Voici les différents éléments que je souhaitais vous communiquer à ce sujet. Vous trouverez comme d'habitude l'ensemble des rubriques et des informations sur la vie de notre cité au cours de la lecture de ce bulletin.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Bar bulletin nevez-mañ 'mo moaiand kaojal doc'h ar chañchemantoù a vo gwraet ban departemant eit an tolpadoù parrezioù, hag ar chañchemantoù a zey diàr en dra-se ba hon parrez-ni.

Lod-kaer ac'hanoc'h 'neus pet lennet moarhat bar journalioù penaos e vo tolpet parrezioù ba ur feson arall bar Mor-Bihan, ha just er-walc'h, hon tolpad parrezioù-ni a zeliy bout staget get tolpad parrezioù Cap l'Orient.

Ar prefed a garehe ne vehe ket gwraet 'maet un tolpad get parrezioù kornad Ploe, etre ar Skorv hag ar Blañwaezh, ha re Cap l'Orient. Doc'htu en em 'oulennamp neuzen : perak tolpiñ tout ar re-se ?

Parrez Ploe zo ba kornad an Oriant pell'zo. Da skwer, bugale-skol Ploe a ya d'ar lise da Henbont pe d'an Oriant, pe d'ar fakulte. Ar gronnadoù magazinioù zo ban Oriant pe ba Lannester. N'eus ket 'maet gwelet pegement a otoioù a basa àr an hent zo etre an Oriant ha Rosko eit gwelet spes an darampredoù zo etre an daou gornad-se. Àr an hent RD 769 zo etre Ploe ha kroez-hent a-roñt Lann-Sevelin Koedann, e pasa oc'hpenn 12 000 oto bamdez.

Hreve'n dailh, an traoù nevez-se a zikourey get tud Ploe. Da skwer, me a greda e vo moaiand lakat otoioù-karr ar CTRL da zont bedek hon parrez.

Mes doc'h un tu arall ne faotehe ket ivez e vehe digaset re a draoù ha ne zigouezhehent ket doc'h buhez hon kornad. Me a daoley avezh doc'h an traoù-se.

Chetu petra a oe an traoù a faote din lâret doc'h a-ziàr-benn an dra-se.

Èl kustum, en ur lenn ar bulletin doereoù-mañ e kavêc'h tout ar rubrikoù hag an doereoù àr buhez hon parrez.

Vakañsoù mat a souetan doc'h.



Inauguration Allée Yves Le Cabellec le 9 avril 2011

Le 9 avril, l'allée Yves Le Cabellec a été inaugurée en présence de sa famille et de ses amis. Au cours du discours qu'il a prononcé à cette occasion, l'actuel député-maire, Jacques Le Nay a rendu hommage à son prédécesseur et mentor et retracé son œuvre à la tête de notre commune :

«Yves Le Cabellec a su être un visionnaire sachant mener à bien des projets dont les plouaysiens profitent naturellement aujourd'hui, mais qui ont nécessité à l'origine des discussions, des réunions, des débats, passionnés parfois. [...] Il serait trop long de vous faire un inventaire complet des réalisations effectuées sur la commune durant les trente années où il en a été le premier magistrat. Permettez-moi tout de même de vous citer certaines des réalisations qu'Yves a mises en place. De grosses infrastructures qui font partie de notre quotidien.



Concernant les bâtiments communaux : il y a eu la construction de la salle des fêtes et le transfert du centre de secours de Bécherel vers l'endroit où il se trouve de nos jours. Il y a eu également la construction des écoles : l'école arc-en-ciel, l'école de Manéhouarn, qui se trouvaient auparavant rue Paul Ihuel à la place de l'actuelle maison des associations, et la construction du Collège Marcel Pagnol. Toujours dans le secteur où nous nous trouvons, il y a eu la construction du gymnase et des terrains de foot.

Concernant l'urbanisme, Yves a mis en place l'aménagement foncier de la commune, ce qui ne fut pas une mince affaire à l'époque. Mais il avait à ses côtés son premier adjoint Joseph Le Mouellic qui s'est totalement investi sur ce dossier très délicat et difficile. Le Plan d'occupation des sols, qui régit encore l'urbanisme sur notre commune, a également été mis en place quand il était maire, même s'il a subi depuis des modifications. Le POS faisait suite à la carte communale qui existait avant.



Il y a toujours eu une volonté depuis cette période d'acquiescer, quand cela est possible, du foncier présentant un intérêt environnemental pour favoriser l'accès de tous aux endroits privilégiés, comme les berges du Scorff où nous sommes propriétaires de 14 kilomètres. L'aménagement foncier avait intégré cette donnée, et les équipes qui se sont

succédé jusqu'à aujourd'hui en ont fait une règle à suivre.

Au niveau social, je ne citerai qu'un seul exemple, mais un exemple de taille, il s'agit du foyer-logement dont nous sommes fiers. Il a été créé au début des années 1970, après de nombreux rebondissements. Il doit son existence à la volonté de deux hommes : le maire, Yves Le Cabellec, et son adjoint, Louis Ropert.

On entend régulièrement parler encore aujourd'hui de l'axe Lorient-Roscoff. Cet axe structurant est une chance pour notre commune et pour tout l'arrière pays lorientais, jusqu'au pays du roi Morvan. Les anciens se souviennent des difficultés qu'Yves a rencontrées pour la programmation de cette route par le département, et sa réalisation ensuite, problèmes liés au foncier ou encore aux craintes des uns et des autres de voir le commerce local si dynamique disparaître. Voyez aujourd'hui ce qu'il en est du développement de Plouay. La détermination d'Yves a su surmonter toutes ces difficultés pour l'intérêt général.



Et que dire de la mise en place des établissements Jaffrédo, devenus aujourd'hui Délice Mondial, ou l'aménagement du terrain destiné à recevoir la SABCO et ses emplois. C'est l'origine de notre zone intercommunale de Restavy sur laquelle se sont établies beaucoup d'entreprises et par corollaire les emplois.

Il fut l'un des principaux artisans de la création des syndicats intercommunaux dont l'importance aujourd'hui est cruciale : syndicat d'eau, d'électricité, de musique, de voirie ou de ramassage des ordures ménagères. Pour l'histoire, le premier du nombre fut le syndicat d'eau Plouay-Lanvaudan, c'était le tout début de l'intercommunalité sur le canton. Intercommunalité qui a bien évolué depuis et qui, je pense, évoluera encore. »

Inauguration Allée Yves Le Cabellec

Plouay, le 9 avril 2011

Puis Jacques Le Nay a exposé les motivations qui ont conduit à cette inauguration

[...] Quand Yves nous a quittés, le 9 février 2009, il m'a semblé naturel de proposer au conseil municipal de donner son nom à une rue, une place ou un bâtiment de la commune. Nous avons fait des propositions en ce sens à la famille, et ses enfants nous ont indiqué que pour eux, le nom de leur père ne pouvait qu'être associé au château de Manéhouarn, lui qui aimait tant la nature et ce site magnifique pour lequel il a ardemment négocié l'acquisition auprès de la famille de Pluvié.

En effet, l'achat de cette propriété par la commune a fait l'objet de nombreuses tractations durant plusieurs mois au cours de l'année 1984. Ce projet a fait l'objet de nombreux débats car tout le monde ne partageait pas forcément le même avis. Après avoir mûrement réfléchi, le conseil municipal de Plouay, dans sa séance du 30 mars 1985, décidait, à l'unanimité, l'acquisition du domaine de Manéhouarn, appartenant à la famille de Pluvié et comprenant un château, des dépendances et un parc de 46 hectares, 25 ares, 64 centiares, pour le prix de 3 300 000 francs de l'époque.

A partir de cette date un long travail de restauration du parc et des dépendances est engagé. Toutes les associations plouaysiennes y ont participé, en particulier



l'amicale des sapeurs-pompiers qui a restauré la chapelle Notre-dame de Sion. Ce travail sera malheureusement freiné par la tempête d'octobre 1987. Loin de se laisser décourager, des travaux importants ont été entrepris, le résultat nous le connaissons. Chacun peut profiter aujourd'hui de cet espace exceptionnel à deux pas du centre ville de Plouay. Le domaine de Manéhouarn est devenu le théâtre de nombreuses manifestations [...]

Désormais, le nom d'Yves Le Cabellec sera gravé dans la pierre et associé à ce domaine. Nous témoignons ainsi de notre profonde reconnaissance à celui qui fut le maire de Plouay pendant trente ans, et qui laisse une empreinte de son passage, qui laisse la mémoire d'un homme attaché à sa commune, attaché à la Bretagne et à sa culture sous toutes ses formes, passionné d'ornithologie et de dessins, et amoureux de la nature. Cette reconnaissance s'adresse également à sa famille, Lisette son épouse, ses enfants et ses petits enfants.

Victor Hugo disait : « le souvenir, c'est la présence invisible ». Que, pour la satisfaction de tous, cette plaque rende plus visible la présence d'Yves Le Cabellec et de son engagement pour notre commune. »



Plouay rend hommage à ceux qui l'ont construite...

D'autres stèles ont été commandées en même temps que celle consacrée à Yves Le Cabellec. Dans la cour d'honneur du château, une stèle rend hommage aux De Pluvié, anciens propriétaires du domaine et dont certains furent maires de la commune. Place Antoine Le Floch, une stèle retrace le parcours de cet ancien maire.

Actualité

Une aide à l'accès haut débit pour les zones blanches

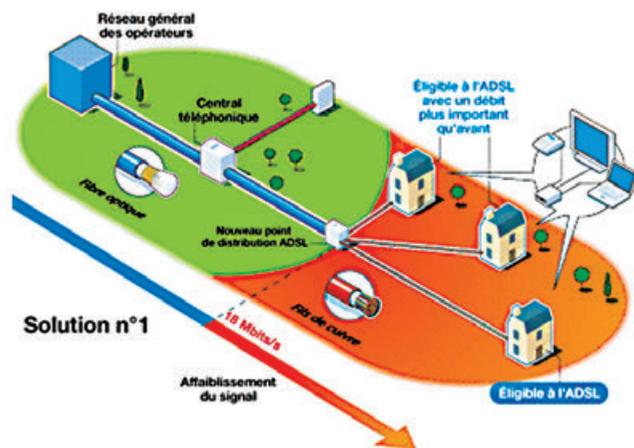
Habiter à la campagne, loin de l'agitation urbaine est certes bien agréable mais génère parfois quelques difficultés ... on ne peut pas toujours y bénéficier exactement des mêmes possibilités qu'en zone urbanisée. Ainsi existe-t-il des zones blanches dans la desserte en haut-débit et à Plouay cela touche 22 foyers dits non éligibles à l'internet haut débit.

Dans un souci d'équité, il sera proposé au Conseil municipal, dès la rentrée, un vote afin que la commune participe aux dépenses que ces foyers sont obligés de consentir pour bénéficier d'une connexion par satellite. Une somme de 150 € serait ainsi versée à ces foyers en complément des 150 € attribués par le Conseil Général du Morbihan (sur présentation de la facture d'achat du matériel).

Deux réunions publiques se sont tenues à cet effet au cours de laquelle M. Compagnon, technicien de France Télécom Orange, a présenté les solutions possibles et leurs coûts, 400 € étant nécessaire pour l'équipement et 150 € pour l'installation.

Pourquoi tous les foyers n'ont-ils pas accès au haut-débit ?

La principale technologie utilisée en France pour l'accès au haut débit est l'ADSL. Il s'agit d'une technologie filaire qui emprunte le réseau téléphonique classique, constitué de multiples fils de cuivre, matériau qui ne conserve pas toute la puissance sur les longues distances. En conséquence, plus on s'éloigne du central téléphonique, moins le débit est élevé et au-delà des 6km de ce central on n'a plus accès au haut débit (on peut se connecter à internet mais en bas débit).



Quels sont les autres moyens de bénéficier du haut débit pour ses connexions internet ?

- . Les accès par satellite (par parabole) se multiplient et fournissent une solution partout en France.
- . Le principe du WiFi est de diffuser Internet haut-débit sans fil sous forme d'ondes radio.
- . Le Wimax permet la transmission de données haut débit par ondes hertziennes.

Plouay et ses habitants

Cérémonie des vœux : les féminines à l'honneur !



Cinq plouaysiens, dont trois figures féminines, ont été honorés lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. Le député-maire a remis la médaille de la ville à Camille Guillemot pour son engagement sportif indéfectible au sein de l'Union Cycliste du Pays de Plouay, en particulier auprès des jeunes, et à Robert Le Boulch qui s'est investi bénévolement et a accompagné la municipalité dans la rénovation de la station d'épuration de Pont-an-Daul. Jacques Le Nay a ensuite salué les performances sportives de trois jeunes : Camille Magnan, Bénédicte Perron et Jean-Marc Gauducheau. Camille brille avec Atoll de Navarre sur les champs de course et se place haut sur les podiums notamment en équitation d'endurance ; Bénédicte court en tête des épreuves régionales ou nationales de duathlon et de triathlon sous le maillot des Ecureuils Triathlon ; quant à Jean-Marc c'est sur un vélo, particulièrement sur piste, qu'il porte haut le nom de Plouay. Nous leur réitérons nos félicitations pour ces performances et espérons que 2011 les voie monter sur les plus hautes marches des podiums.

« Qui vient à Plouay, s'y plaît... » !



Une cérémonie d'accueil a été organisée en mairie à laquelle étaient conviés 200 nouveaux plouaysiens. Cette cérémonie est pour ceux-ci l'occasion de rencontrer les élus, de recevoir une brochure pleine d'informations sur leur nouvelle commune. La municipalité a également offert un cadeau de bienvenue à ses nouveaux citoyens : des entrées au musée du vélo (domaine de Manehouarn) et des abonnements à la médiathèque municipale. L'Union des commerçants s'est associée à cet accueil en offrant une carte de fidélité J'y gagne et 10 € en bons d'achat.

Recensement

Le dernier recensement s'est terminé en mars et notre population municipale est estimée à 5 296 habitants soit une hausse de 3.6 %.



Civisme

Malgré l'information renouvelée, de nombreux habitants de notre commune viennent en mairie se plaindre des agissements gênants de leur voisin et demander la réglementation en la matière. Les plaintes principales concernent le bruit et les feux.



Qu'entend-on par "bruit de voisinage" ?

Le Code de la Santé Publique (CSP) distingue 3 catégories de bruits de voisinage :

. Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R 1334-31 du CSP) ; Il s'agit par exemple de bruit provenant de cris d'animaux, d'appareils de diffusion du son et de musique, du fonctionnement d'outils de bricolage et de jardinage, de pétards ...

. Les bruits provenant des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle (article R 1334-32 à R 1334-35 du CSP). Ce peut être les bruits provenant des activités, d'atelier artisanaux, de manifestations culturelles et de loisirs, de compétitions sportives...

. Les bruits provenant des chantiers (article R 1334-36 du CSP)

L'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 réglemente les bruits de voisinage dans le département du Morbihan :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités ou par des travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

. du **lundi** au **vendredi** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19 h30

. Les **samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19 h00

. Les **dimanches** et **jours fériés** de 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

(arrêté consultable en mairie et sur le site Internet de la Préfecture du Morbihan)

La règle est pourtant simple :

PAS DE BRUIT	AVANT 9h00 ENTRE 12h00 et 14h00 APRES 19h30	EN SEMAINE
PAS DE BRUIT	AVANT 9h00 ENTRE 12h00 et 15h00 APRES 19h30	LE SAMEDI
PAS DE BRUIT	AVANT 10h00 APRES 12h00	LE DIMANCHE ET JOURS FERIES



Règlementation sur les feux

En application de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2009 réglementant les conditions générales d'emploi du feu (article 7), le brûlage des végétaux coupés s'opère par les propriétaires et leurs ayants droits à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois forêts plantations, reboisement ou landes, jardins et espaces verts en milieu urbanisé dans les conditions suivantes :

1 - Le brûlage est **INTERDIT** du 1^{er} juillet au 30 septembre (sauf cas particuliers justifiés et après dérogation préfectorale individuelle)

2 - Le brûlage est autorisé du 1^{er} mars au 30 juin et du 1^{er} octobre au 31 octobre, sauf si l'avis SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan) est défavorable, après consultation de l'avis du SDIS diffusé quotidiennement sur le site Internet : **www.sdis56.fr**

Il doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration en mairie au moins 3 jours avant la date prévue pour l'opération, en utilisant un imprimé disponible en mairie.

3 - Le brûlage est **AUTORISE** du 1^{er} novembre au dernier jour de février, sauf si l'avis du SDIS est défavorable. Aucun imprimé n'est à remplir.

Simple question de bon sens :

je ne fais pas de feu , ni de barbecue sous la fenêtre du voisin !

Je m'éloigne le plus possible de sa limite de propriété.

COLERE !



La municipalité s'efforce d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune...tout n'est pas parfait et il y a encore des choses à faire. Nous avons la chance de disposer de beaux bâtiments qui ont fait l'objet de belles rénovations, ce patrimoine bâti a été préservé par nos prédécesseurs ...c'est notre patrimoine commun...mais quand on veut un cadre de vie agréable, on commence par le respecter soi-même !

Contre qui est dirigé ce geste ?

Les seuls résultats visibles de votre action sont :

- . la preuve de votre sans-gêne
- . la gêne occasionnée aux passants... vos concitoyens !

À savoir

Pourquoi est-il interdit de se baigner dans les étangs de Manehouarn ?

Même si cela peut être tentant certains après-midi d'été, la baignade est strictement interdite dans les étangs de Manehouarn. En effet, le code de la santé publique prévoit que les eaux de baignade doivent respecter un critère de transparence d'un mètre. Cette norme de transparence est d'ordre sanitaire dans la mesure où une mauvaise transparence de l'eau peut indiquer une dégradation de la qualité du milieu et coïncider avec la présence de dépassements de paramètres microbiologiques. Or la transparence de l'eau de ces étangs est difficilement maîtrisable et la baignade peut entraîner des affections de santé par contact ou ingestion.



La pollution microbiologique

La pollution microbiologique des eaux de baignade est essentiellement provoquée par les déjections animales. Les troubles de santé liés à la qualité microbiologique de l'eau sont généralement bénins (ex : gastro-entérites, affections de la sphère ORL).

Les leptospires (eau douce)

Dans le cas de la baignade en eau douce, les mammifères sauvages (principalement les rongeurs), ou domestiques (chiens...) représentent un risque particulier lorsqu'ils sont infectés par la leptospire. Cette bactérie est susceptible de provoquer chez l'homme une maladie appelée Leptospirose.

La dermatite des nageurs ou la "puce du canard"

Dans les plans d'eau, on retrouve parfois des parasites portés par les oiseaux d'eau (notamment les canards) et qui se développent lorsque la température de l'eau est assez élevée (à partir de 25°C). Ces microorganismes provoquent des dermatites pouvant provoquer des démangeaisons importantes.

Les algues microscopiques

Dans les eaux de mer comme dans les eaux douces, les conditions d'ensoleillement et de température, mais aussi la composition de l'eau, peuvent favoriser la prolifération d'algues microscopiques qui sont responsables de phénomènes "d'eaux colorées", vertes, rouges ou brunes. Parmi ces algues, certaines génèrent des toxines qui peuvent provoquer des troubles de santé, dont la gravité varie selon les espèces d'algues présentes.

Source : <http://baignades.sante.gouv.fr> et www.senat.fr

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre à l'échelon préfectoral par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales services du ministère chargé de la santé. Ce contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction. Dans le cadre du Triathlon organisé en juin par l'association Ecureuils Triathlon, la mairie fait procéder à une analyse partielle chaque année. Cette analyse bactériologique porte sur les coliformes, les escherichia et les entérocoques et vise à vérifier que la compétition sportive est possible. La responsabilité en cas de problème incombe à l'association organisatrice.

Un mariage ? Un anniversaire ? Une fête familiale ? Un départ en retraite à fêter ?
Vous pouvez louer une salle municipale !



Salle des Fêtes - rue Bécherel

La Salle des Fêtes, offre deux possibilités :

. Jusqu'à 70 personnes assises, vous louez la salle du sous-sol (81 € pour un « pot » / 107,50 € pour un repas). Kitchenette avec évier - réfrigérateur - vaisselle mise à disposition sur demande.

. Vous êtes nombreux (jusqu'à 700 personnes assises) : vous louez la grande salle (383 €) Cuisine professionnelle complète - vaisselle mise à disposition sur demande. Ouverture sur jardin clos.

Adressez-vous à la mairie : tél 02 97 33 31 51
fax : 02 97 33 17 85 - email : contact@plouay.fr



Salle d'Animation - Manehouarn

La Salle d'Animation de Manehouarn dans son écrin de verdure :

Capacité de 150 places assises, jusqu'à 200 personnes en assemblée. Cuisine et vaisselle mises à disposition sur demande. Espace avec jardin ouvert sur le domaine de Manehouarn.

. 325 € un jour sur week-end
. 605 € le week-end de deux jours
. 850 € le week-end de trois jours
. 100 € un jour de semaine.

Adressez-vous aux gîtes Sagemor :
tél 02 97 33 05 93 - fax : 02 97 11 19 47
email : gites-plouay@sagemor.fr

Attention au calendrier, il est conseillé de s'y prendre à l'avance...!! les tarifs indiqués ci-dessus sont ceux accordés aux particuliers pour l'année 2011.

Cérémonies Patriotiques

19 mars – commémoration du cessez-le-feu en Algérie



Comme chaque année, Les anciens combattants, les élus, dont le conseil municipal des enfants, ont célébré le cessez-le-feu en Algérie devant la stèle de Bécherel puis devant le monument aux morts de la place de l'église.

8 mai – commémoration de la victoire des alliés et de la capitulation allemande

Est-ce l'heure matinale ? Cette année, peu se sont déplacés pour célébrer la capitulation allemande en ce 8 mai ; les présents n'en ont pas moins honoré la mémoire de ceux qui ont combattu l'occupation allemande et le nazisme, en particulier les résistants au monument qui leur dédié au cimetière.



Plouay, ville du vélo

Plouay confirme sa place et sa renommée dans le domaine du vélo. En effet, notre ville a été choisie par la Poste, avec Paris, pour le lancement de son nouveau timbre consacré au cyclisme !

Un bureau de poste a été exceptionnellement « ouvert » au musée du vélo le 17 juin et les collectionneurs ont pu y acquérir et y faire oblitérer leur timbre.

Sports

Le Gymnase

Le gymnase avait bien besoin d'un toilettage... c'est chose faite.



Pour la première fois un ravalement complet a été réalisé sur les différentes parties de cette construction qui s'est faite en plusieurs étapes et à différentes époques. Ce ravalement confère maintenant une belle unité à cet ensemble.

Les travaux ont été effectués par la société Etanchéité d'Armor de Quimper.

La piste



Les usagers de la piste d'évolution ont pu apprécier le changement des acodrails : les anciens étant très abimés, ce remplacement était très attendu. Il en a coûté 8562 € HT, les matériaux ont été fournis par la société ACODRAIN et les travaux ont été effectués par les services techniques. La circulation automobile est strictement limitée aux services de secours et d'incendie. Afin d'éviter toute dégradation de ce site.



L'Agenda 21 de Plouay : c'est parti !

Première réunion des ateliers

Le 12 mai, une quarantaine d'élus, membres d'associations et d'institutions se sont réunis pour le lancement de l'Agenda 21 de la ville de Plouay.

(voir le BIM n°40)

Après une présentation générale de la démarche, tous les participants ont pu échanger leurs points de vue sur la prise en compte du développement durable à Plouay après s'être répartis au sein de quatre ateliers :

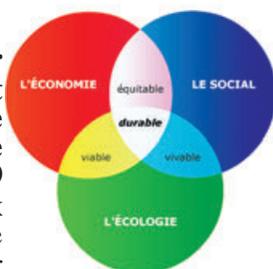
- Eau et énergie
- Activités économiques et aménagement urbain
- Patrimoine naturel et culturel
- Impacts et pollutions

De nombreux sujets ont été discutés pendant environ une heure : les déchets, les nuisances sonores, les consommations d'eau et d'énergie, l'agriculture, en passant par les chemins de randonnée, le patrimoine historique ou les énergies renouvelables.

Les réunions à venir traiteront, un par un et par atelier, les thèmes clés qui ont émergé de ces premiers échanges. L'objectif sera de faire un état des lieux précis et partagé de la situation actuelle pour ensuite définir les actions prioritaires à mettre en place pour le développement durable.

Le baromètre du développement durable breton

Les ateliers ont pu prendre appui sur le Baromètre du Développement Durable Breton. Lancé en 2008 par le réseau Cohérence, ce baromètre s'inspire d'un concept créé en 1999 aux Pays-Bas. L'outil, adressé aux communes bretonnes prend la forme d'un questionnaire de 114 questions pour connaître les actions menées localement pour le développement durable. Sur les 1270 communes bretonnes, 170 y ont déjà répondu. Dans le cadre de son Agenda 21, la commune de Plouay a choisi d'y répondre et de discuter les réponses avec les associations lors des réunions d'ateliers. Le baromètre du développement durable permettra de dresser un premier état des lieux de la situation du territoire au regard des critères du développement durable, de valoriser les pratiques en place et d'instaurer un dialogue avec le tissu associatif pour trouver conjointement des pistes d'amélioration.



Les quatre ateliers

La raréfaction de l'eau, l'épuisement et la pollution causée par les énergies fossiles (pétrole, charbon...) doivent nous amener à reconsidérer notre rapport à ces ressources non renouvelables qu'il faut à tout prix préserver et économiser. Sans oublier que l'eau et l'énergie ont, pour le particulier comme pour la collectivité, un coût non négligeable. En 2010, la facture d'eau de la commune s'élevait à 12 000 €, la facture d'électricité à 140 520 € ! Autant dire que mener une réflexion sur la manière de réduire les consommations et d'éviter le gaspillage n'est pas un luxe. L'atelier « eau et énergies » a pour mission de trouver des solutions afin d'assurer une gestion économe et responsable de nos ressources.



La croissance démographique de Plouay est à la mesure de son activité économique. Fort de ses nombreux emplois dans l'agro-alimentaire, du dynamisme de son petit commerce et de son image touristique très positive, Plouay possède de nombreux atouts à valoriser. Il n'empêche que cette attractivité se traduit par une urbanisation fortement consommatrice d'espace qui se fait notamment au détriment de l'activité agricole. L'objectif de l'atelier « activités économiques et aménagement » est de trouver des pistes pour assurer un développement équilibré du territoire, tant sur le plan économique que sur le plan écologique et social.



Le territoire de Plouay dispose d'un environnement naturel riche. La vallée du Scorff est un refuge pour de nombreuses espèces protégées, les cours d'eau, les espaces boisés et les bocages sont autant de trames vertes et bleues permettant la circulation et la reproduction de la faune et la flore. Enfin les espaces agricoles, aujourd'hui menacés, font depuis toujours partie du paysage. Plouay dispose aussi d'un patrimoine historique conséquent : chapelles, châteaux et de nombreux petits édifices (lavoirs, fours à pain, calvaires...). Les conserver, c'est perpétuer la mémoire de la commune, mémoire qui forge son identité. L'atelier « patrimoine naturel et culturel » s'attachera à proposer des actions afin de préserver et valoriser cet héritage commun.



La lutte contre les pollutions est un enjeu majeur pour notre société. La disparition de la biodiversité ou le réchauffement climatique sont en grande partie causés par le rejet dans la nature de matières polluantes. Il est de la responsabilité de chacun et donc de la collectivité que de veiller à réduire son empreinte écologique. L'atelier « impacts et pollutions » a pour objectif de trouver des solutions pour réduire la production de déchets, interdire l'usage de pesticides, limiter les déplacements motorisés mais aussi résorber les pollutions sonores ou visuelles sur le territoire de Plouay.



Nouvelle recrue

La commune a décidé de recruter un stagiaire dans le cadre du lancement de son agenda 21. Jérémie Guigo, plouaysien et étudiant à l'Université de Bretagne Sud à Lorient seconde ainsi André Kervéadou dans ce lancement.

La première tâche effectuée par J. Guigo a été la création d'un diaporama à l'intention du public du Printemps de Manehouarn.



Acquisition d'un composteur

Les espaces verts de l'EHPAD produisent des déchets végétaux, tout comme la cuisine avec les épluchures. Antoine Laurent de LAVOISIER, un des pères de la chimie moderne disait « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».



De la maxime à la réalité pratique il n'y a eu qu'un pas à franchir. Un pas particulièrement facilement franchi avec la création de ce composteur, pour lequel la Résidence Louis ROPERT a bénéficié de l'aide et de la compétence du chantier d'insertion de la commune.

Merci à toute l'équipe et à Véronique LE PALLUD l'encadrante, pour ce soutien et cet engagement efficaces.

Trois centenaires à Plouay



Lorsqu'un tel âge est évoqué il suscite immédiatement à la fois admiration et respect ! Depuis quelques années nous sommes témoins dans notre environnement et via les médias du vieillissement de la société. Après le 3° Age, est né le 4° âge.

A l'EHPAD Louis ROPERT, 3 personnes ont franchi le seuil du siècle, avec bon pied et bon œil ! Démontrant, s'il en était besoin, l'authenticité de l'évolution de notre société. Demain, un 5° Age ?

Quoiqu'il en soit, tous nos vœux à madame LE NEL Hélène et mademoiselle CONTANT Raymonde pour leur centième anniversaire, à mademoiselle LE SAUX Philomène pour ses 106 printemps.

Admission au C.C.A.S



Dans le bulletin municipal N° 39 de janvier 2009, ont été expliqués les aspects d'une admission à l'EHPAD, sous l'éclairage de l'évolution réglementaire et historique de l'Établissement. La règle est toujours d'actualité.

La société, relayée par ses édiles, a fait le choix du maintien à domicile. Aujourd'hui, en dehors du Plan Alzheimer, le nombre de place en structure d'accueil est stable. Le recours à l'hébergement permanent (EHPAD, Maison de retraite, long séjour...) arrive souvent lorsque le maintien à domicile atteint ses limites. D'où une notion d'urgence présente dans la démarche des familles.

Ainsi, lorsqu'une place se libère dans la structure, elle devient un enjeu très fort pour un nombre considérable de personnes en recherche d'une place pour un parent ou ami. Une pression d'autant plus forte si la personne, pour qui la place est nécessaire, est hospitalisée ou en convalescence. Les structures hospitalières ou de convalescence sont sous la nécessité d'une rotation rapide des personnes occupant les lits. Il y a besoin d'une disponibilité quotidienne de places. Ce rythme hospitalier est le contraire du nôtre, inscrit plus dans la durée, même si cette dernière a tendance, en moyenne, à réduire.

A cette différence de rythme s'ajoute notre fonctionnement qui, à la fois par sa mission et son système financier, ne permet pas d'avoir des logements vides en attente, pour une hypothétique urgence. De ce fait, il n'est pas possible d'avoir une place du jour au lendemain, même si l'inscription a 120, 35 ou 8 mois.

L'inquiétude d'aboutir dans la démarche d'admission est comprise : au sein de la commission tous les membres sont attentifs à de nombreux paramètres. L'admission est une décision collégiale, où l'avis médical est déterminant. D'une commission à l'autre, le contexte est différent, par la situation en cours dans la structure et celle des candidats à l'entrée.

Au sein de la commission, les Elus relaient et défendent parfaitement les attentes ou demandes que vous leur adressez. Nous comprenons la déception légitime lors d'une réponse négative. Mais pour autant est-il utile de faire porter la voix. Cela est-il respectueux de la réalité, de l'immense majorité des personnes qui respectent les conditions ? La réalité n'est pas plus facile pour les uns que pour les autres.

Bien que complexe, le choix de l'admission est transparent.

M. CUENOT, directeur du CCAS.



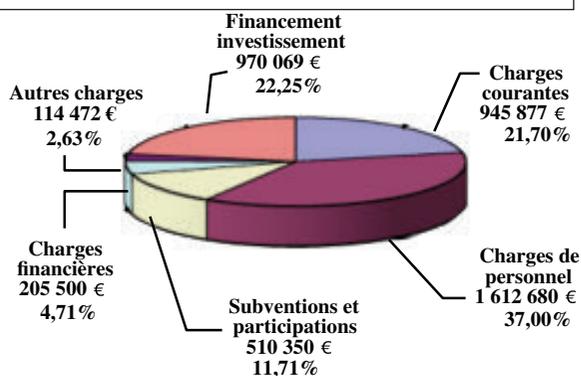
Budget - Finances

Budget ville 2011 : 10 378 695 €

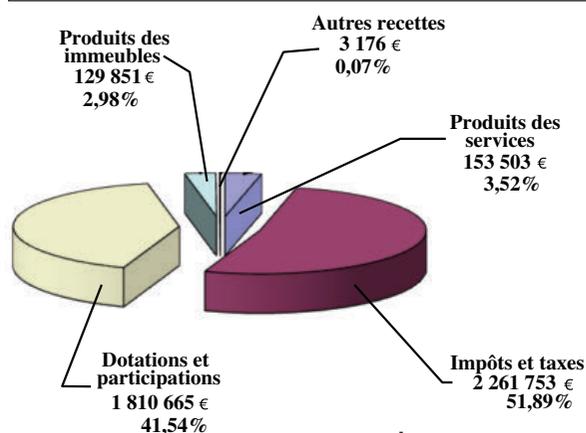
INVESTISSEMENT : 6 019 747 € - FONCTIONNEMENT : 4 358 948 €

DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX INCHANGÉS DEPUIS 2000
DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISES POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 4 358 948 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 4 358 948 €



DÉTAIL DES CHAPITRES BUDGETAIRES

Charges courantes

Energie, eau, assurances, maintenance, restauration scolaire, entretien voirie...

Charges de personnel : Effectif actuel

Administration	8
Services Techniques	19
Ecoles	9
Bibliothèque	3
Service enfance jeunesse	3
Chantier d'insertion	10

Subventions et participations

Associations sportives, culturelles, jeunesse, de loisirs...
contrat association école privée (maternelle et primaire)

Charges financières

Intérêts des emprunts

Financement investissement

Dotations aux amortissements + excédent de fonctionnement dégagé

Impôts et taxes

Dont produit Taxe d'habitation	705 056 €	13,11%
Dont produit Taxe foncière sur le bâti	845 021 €	19,52%
Dont produit Taxe foncière sur le non bâti	94 364 €	44,68%
Dont reversement TPU	462 510 €	

Dotations et participations

Dont Dotation Globale de Fonctionnement (Etat)	1 289 318 €
Dont compensations exonérations fiscales (Etat)	199 093 €

Produits des services

Participations usagers : cantine, garderie, Bibliothèque...

Produits des immeubles

Location salle des fêtes, logements communaux

Les principaux investissements 2011

POURSUITE DES OPERATIONS ENGAGEES

- . Achèvement de la construction de la maison de la petite enfance (structure ouverte depuis le 1er mars 2011)
- . Achèvement de la construction d'une nouvelle gendarmerie comprenant caserne et pavillons (mise à bail au 01/05/2011)
- . Poursuite des études d'urbanisme (plan local d'urbanisme, schéma directeur des eaux pluviales)
- . Diagnostic d'accessibilité
- . Rénovation intérieure de la salle du conseil municipal et de l'étanchéité de la toiture terrasse

LES OPERATIONS PLURIANNUELLES

- . **VOIRIE RURALE** : Programme de revêtement en enrobés
- . **VOIRIE URBAINE** : Programme de rénovation des voiries les plus anciennes de l'agglomération en intégrant les notions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de sécuritaire routière.
- . **ECLAIRAGE PUBLIC** : Extension du réseau et programme de rénovation du réseau actuel dans un programme d'économies d'énergie.
- . **BATIMENTS COMMUNAUX** : écoles primaire et maternelle, logements communaux, bâtiments culturels...

LES PRINCIPALES NOUVELLES OPERATIONS

- . Aménagement de l'entrée sud d'agglomération dont le périmètre s'étend depuis le carrefour de Kerfetan jusqu'au carrefour de la Poste englobant également les rues de la Libération, des camélias et de l'Alvat. Cet aménagement permettra : de sécuriser le réseau routier, de développer les liaisons douces, de développer les aires de covoiturage de mettre en valeur les paysages, de réhabiliter les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'enfourer les réseaux aériens supprimant ainsi les nuisances visuelles
- . Etude de faisabilité pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : cette étude a pour objectif d'accompagner une démarche d'un plan de santé qui devra être discutée par les professionnels afin d'en définir le périmètre
- . Réalisation d'une piste BMX de loisirs pour les jeunes
- . Réhabilitation du chauffage salle de tennis couverte et réalisation d'une étude de faisabilité pour réfection du cour de tennis extérieur
- . Lancement de la démarche AGENDA 21

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2011

- 1 - Extension du réseau - secteur de Rostervel et rue des Aubépines
- 2 - Poursuite du programme de réhabilitation du réseau : entrée sud d'agglomération

Actualités

Communauté de communes de la région de Plouay, du Scorff au Blavet

Nombreux sont ceux qui s'étonnent de ne pas avoir reçu de Facture redevance ordures ménagères pour la première période de l'année... cela est tout à fait normal puisqu'un changement est intervenu dans ce domaine.

Il est tout d'abord important de rappeler que cette compétence déchets est gérée par la Communauté de communes. Jusqu'en 2010, la facturation était établie en deux fois : la première fois en mai et la seconde en novembre et la tarification appliquée reposait sur la composition familiale comme suit :

Nombre de Personnes	TTC	HT
1	120.59 €	114.30 €
2	178.29 €	169.00 €
3	239.96 €	227.45 €
4 +	286.43 €	271.50 €
Résidence Secondaire	120.59 €	114.30 €

Il paraît à cet égard important de préciser que la composition familiale moyenne de la famille plouaysienne est de 2,4 personnes par foyer.

Courant 2010, après plusieurs études et différents débats, le Conseil de communauté a délibéré et voté pour le changement de mode de facturation : les foyers ne sont plus assujettis à la Redevance comme auparavant mais à la Taxe Enlèvement Ordures Ménagères dite TEOM.

Quelles sont les incidences concrètes de ce changement ?

Le mode de calcul de la participation des foyers s'en trouve changé et est désormais calculé sur la base de la taxe foncière sur laquelle est appliqué un taux fixé à 10 %. En clair, pour connaître le nouveau montant de votre participation au financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères, prenez votre dernier avis d'imposition - taxes foncières et consultez le tableau qui figure sur celui-ci :

Multipliez le montant de votre base par le taux appliqué à savoir 10%. Attention, il a été décidé par délibération de plafonner à la valeur locative moyenne de votre commune : si votre base personnelle est supérieure, c'est la base moyenne de la commune qui sert de référence. Pour 2011 la valeur locative moyenne de Plouay est de 2 788 €

TAXES FONCIERES - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Departement : 560 MORBIHAN Commune : 166 A PLOUAY

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Departement	Region	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	TOTAL des cotisations
Taux 2008	19,52 %	%	%	11,25 %	2,97 %	%	%	%
Taux 2009	19,52 %	%	%	11,65 %	2,97 %	%	%	%
Adresse								
Base	2025			2025	2025			
Cotisation	395			236	60			691
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2008	386			222	59			
2009	395			236	60			
Variation en %	+2,33 %	%	%	+6,31 %	+1,69 %	%	%	%

Dans l'exemple ci-dessus, le foyer devra acquitter une taxe de $2025 \times 10\%$ soit 202.5 €. Ce montant apparaîtra dans la colonne Taxe ordures ménagères du tableau de votre avis d'imposition du mois d'octobre 2011.

Augmentation ou baisse ?

Votre contribution aux Ordures ménagères dépend désormais de la valeur locative de votre habitation (déterminée par sa localisation, sa surface, le nombre de pièces, son niveau de confort) sans considérer le nombre de personnes y vivant. En effet, la base dont il est question ci-dessus est égale à 50% de la valeur locative brute de votre habitation (donnée que vous pourrez consulter sur votre avis de taxe d'habitation).

TAXE D'HABITATION 2009 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Departement	Taxe spéciale d'équipement
Valeur locative brute	4049			4049	
Valeur locative moyenne	2686			2686	
• Général à la base	%	%	%	%	%
A • Personnels à charge					
A T - Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personnes	10			10	
T - Par personne rang 3 ou + pour 1 personnes	534			538	
M - Spécial à la base	15			15	
M T - Spécial handicapé	400			403	
A T S	%	%	%	%	%

Donc le montant de votre contribution aux ordures ménagères correspond à : $[(\text{Valeur locative brute}) \times 50\%] \times 10\%$

Soit pour l'exemple ci-dessus :

$$\frac{4049}{2} = \frac{2024.5 \times 10}{100} = 202.5$$

Pour les couples avec enfants, ce changement représentera une baisse, pour les personnes seules ou couples sans enfants cela peut représenter une augmentation, en particulier lorsque le logement a été conçu pour une famille avec enfants.

Si vous êtes locataire, le propriétaire du logement peut récupérer le montant qu'il aura acquitté avec son impôt foncier en l'intégrant dans les charges locatives.

Les locaux professionnels n'entrent pas dans cette catégorie : leur contribution au service sera définie.



P.L.U. où en est-on ?

Les objectifs du P.A.D.D. définis par la Municipalité ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal le 17 février et d'une réunion publique le 17 mars

Le projet d'aménagement et de développement durable traduit une exigence croissante pour la qualité du cadre de vie et de l'environnement, tout en alliant un souci d'équilibre dans l'organisation des lieux habités pour permettre un égal accès des citoyens aux services et équipements collectifs.

5 800 habitants à l'horizon 2022

Maintenir l'équilibre entre les différentes classes d'âges. Renforcer le rythme de construction observé ces dernières années avec un objectif de 55 à 60 logements par an.

Favoriser le développement du parc de logements

Proposer des secteurs pour le logement en bonne insertion avec le tissu urbain et la facilité d'accès aux commerces, équipements et services. Développer l'offre en logements tout en la diversifiant (maisons individuelles, maisons de ville, appartements). Maintenir une offre locative y compris sociale pour la mixité de l'habitat. Favoriser les réhabilitations du parc ancien y compris dans la partie rurale.

Maîtriser le développement urbain

Privilégier l'urbanisation des nouveaux quartiers au sein de l'enveloppe urbaine. Repenser les modalités de la croissance urbaine avec moins d'étalement.

Envisager le renforcement du réseau routier

Accompagner la mise à 2X2 voies de la RD 769. Réfléchir à une restructuration de la trame viaire de la partie Nord de la zone urbaine (déviation du trafic de transit, continuité avec les circulations inter quartiers de la partie Sud).

Améliorer les circulations au sein de l'agglomération

Traiter certains espaces publics (notamment des entrées d'agglomération), et favoriser les déplacements doux. Travailler les liaisons entre l'agglomération et le milieu naturel proche (parc de Manehouarn, les ruisseaux de Saint Sauveur et Pont Simon), les bois et les vallons. Poursuivre la mise en place des cheminements piétons et cyclables entre les équipements, le centre ville, les zones futures d'habitat.

Définir les nouveaux équipements liés au développement urbain

Anticiper les besoins en équipements : salle de sports, équipements culturels. Favoriser la desserte piétonne et cyclable de l'ensemble des équipements collectifs.

Renforcer le tissu économique en lien avec les objectifs intercommunaux

Affirmer le rôle de pôle économique de la commune

avec le site intercommunal de Restavy. Répondre aux besoins de développement de l'activité économique en favorisant une diversification des activités (pôle tertiaire au Nord Ouest du centre). Conserver la zone d'activités de Rostervel, proche des espaces résidentiels.

Encourager les initiatives touristiques

Développer les sentiers pédestres ou cyclables grâce à leur interconnexion. Permettre la diversification de l'offre d'hébergement. Confirmer la valorisation du parc de Manehouarn, permettre la restauration du château, et poursuivre l'accueil touristique (gîtes, ...). Finaliser le projet de voie verte reliant Plouay à Gourin passant par le parc de Manehouarn.

Encourager les initiatives touristiques

Développer les sentiers pédestres ou cyclables grâce à leur interconnexion.



Réunion publique du 17 mars 2011

Permettre le maintien des activités agricoles et l'animation de l'espace rural

Empêcher le mitage en zone rurale dans le cadre des lois LMA (Loi de Modernisation Agricole) et Grenelle I et II, et conserver les surfaces consacrées à l'agriculture.

Protéger les sièges et les terres agricoles en permettant leur évolution ou leur modernisation, voire l'installation de jeunes agriculteurs auprès de leurs bâtiments d'élevage.

Favoriser la diversification des activités agricoles (activités agritouristiques, vente directe...). Développer de façon raisonnée, les hameaux non agricoles en assurant la réhabilitation du bâti existant ou la réalisation de constructions neuves à l'intérieur des limites actuelles.

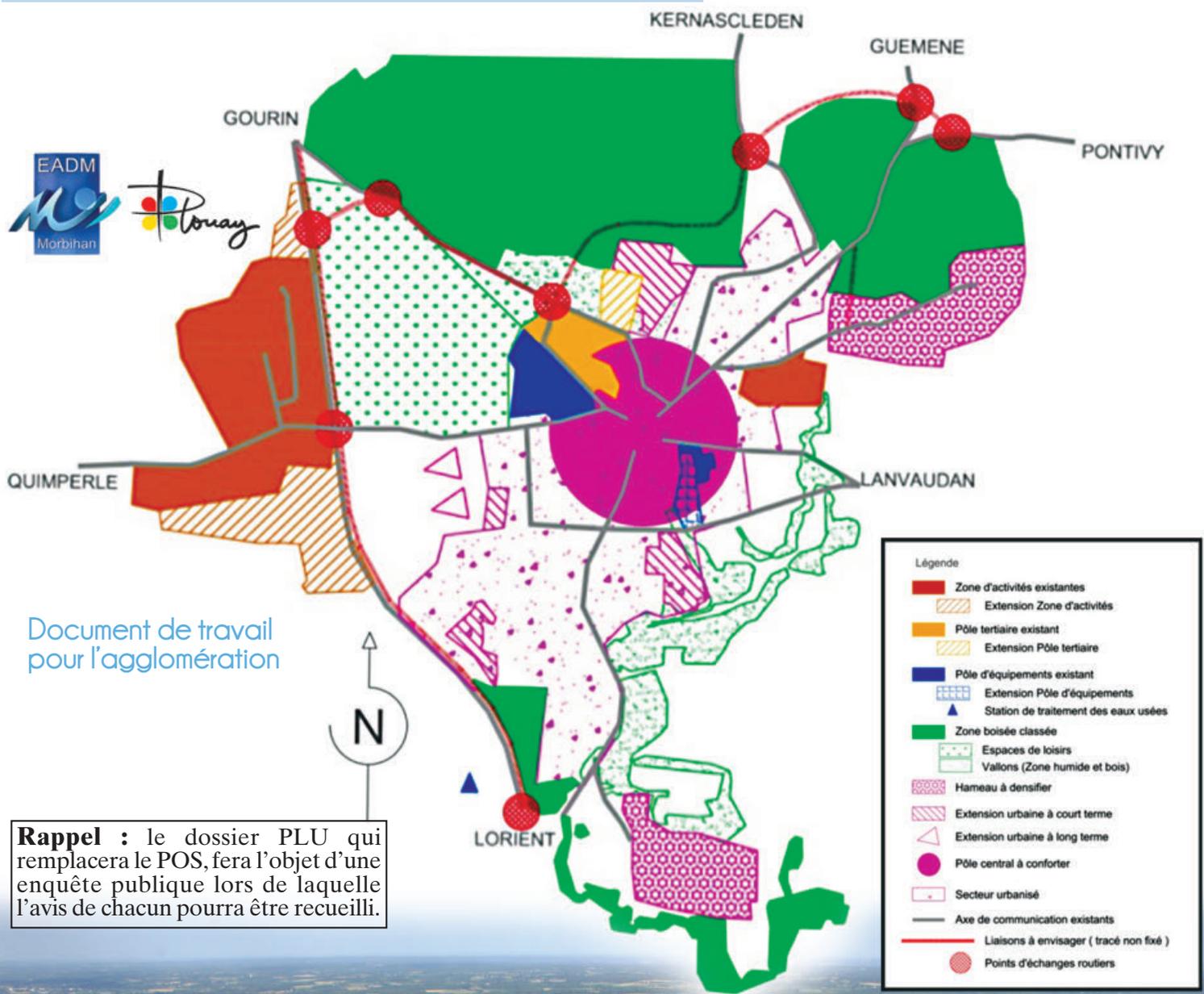
Protéger les éléments naturels pour leur valeur écologique

Reporter les zones humides inventoriées dans le cadre des Sage Scorff et Blavet pour assurer leur protection. Préserver la trame bocagère. Protéger le patrimoine naturel, et particulièrement le site Natura 2000 de la vallée du Scorff (faune et flore caractéristiques).

Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti

Encourager mais aussi encadrer la restauration des constructions traditionnelles et le petit patrimoine en s'appuyant sur les inventaires réalisés.

Illustrations des orientations du PADD



Document de travail pour l'agglomération

Rappel : le dossier PLU qui remplacera le POS, fera l'objet d'une enquête publique lors de laquelle l'avis de chacun pourra être recueilli.



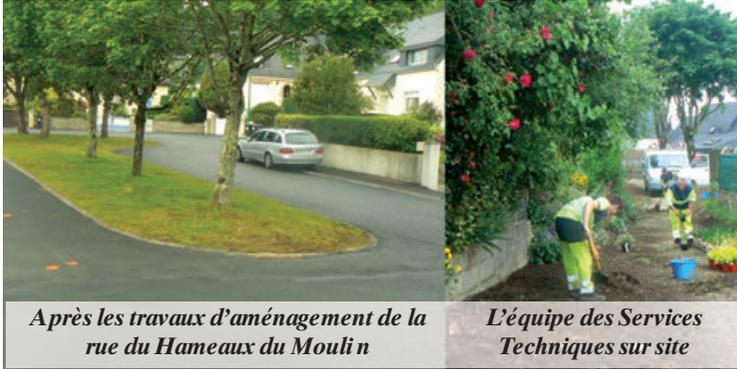
Toutes les infos sur le PADD et l'élaboration du PLU sur le site Internet www.plouay-cc.fr



Actualité

Un coup de neuf sur deux lotissements...

En juin dernier, une réunion de concertation avait réuni les habitants des Hameaux du Moulin et du Domaine de l'étang pour mener une réflexion commune sur les travaux à réaliser pour améliorer ces deux lotissements.



Après les travaux d'aménagement de la rue du Hameaux du Moulin

L'équipe des Services Techniques sur site

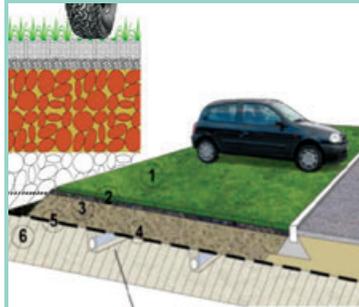
Pour un montant total de 241 766 €, les trottoirs et chaussées ont été refaits par la société Pigeon SRTP d'Hennebont (157 766 €), l'éclairage changé par l'ETDE (78 000 €) et les services techniques ont apporté la touche finale par de nouvelles plantations (6 000 €). Cette réfection a été également l'occasion d'aménager des espaces communs sablés à concevoir comme des lieux de loisirs, de rencontre au sein même du quartier. Au préalable, les riverains avaient été invités à élaguer ou tailler les arbres, haies ou arbustes débordant sur la voie publique afin de permettre la réalisation du chantier dans de bonnes conditions. Nous profitons de cette page pour les remercier d'avoir favorisé le bon déroulement des travaux et d'avoir fait preuve de patience face aux contraintes posées par un tel chantier (circulation interdite ou restreinte ...).



Des espaces communs sablés dédiés au loisir et un embellissement végétal fort apprécié

Des parkings végétalisés

Au Hameau du Moulin, un nouveau procédé a été mis en œuvre sur les zones de stationnement afin d'éviter d'imperméabiliser les sols.



Drainage si sous-sol imperméable

1. Dalle engazonnée (ray grass et fétuques) - 2. Couche de réglage
3. Interface fertile : 70 % concassé de carrière 30 % terre
4. Fondation drainante
5. Géotextile anti-contaminant

Ainsi les eaux de surface peuvent-elles s'infiltrer dans le sol au lieu de s'écouler directement dans les rivières par ruissellement, ce qui entraîne des pollutions par lessivage.

Ces aménagements offrent aussi l'avantage de nécessiter moins d'entretien. En effet, le mélange ray grass et fétuques utilisé résiste au piétinement et à la sécheresse et présente en outre une pousse lente.

Dans l'immédiat, seule une partie des surfaces a été traitée selon ce principe et si ce procédé donne satisfaction, il sera mis en œuvre dans d'autres zones à rénover.

Des parkings longitudinaux

Des zones de parking longitudinales qui font office de chicane ont été dessinées le long des trottoirs : celles-ci présentent le double avantage de ralentir la circulation et de dégager les espaces piétons que sont les trottoirs comme le préconise le rapport d'accessibilité qui a été réalisé dans la commune.



Assainissement - extension de réseau

Début avril, le projet d'extension du réseau d'assainissement a été présenté aux habitants de Rostervel (qui avaient répondu favorablement au projet à 95% lors de la première consultation). Les travaux réalisés par l'entreprise SBCEA-Toulgoat concernent la création de 70 branchements d'assainissement pour un montant de 443 000 €. Pour les riverains, le raccordement nécessitera des travaux sur les propriétés afin de se raccorder au réseau et de supprimer les fosses sceptiques.

Pour ceux qui se raccorderaient après cette tranche de travaux, il en coûtera 630 € pour les habitations existantes et 1050 € pour les nouvelles habitations.



Vous avez peut-être été surpris, sans doute agacés, par les nombreuses tranchées qui ont sillonné nos rues et nos trottoirs ces derniers mois...

De fait, pas moins de huit chantiers ont sillonné ou sillonneront le territoire de la commune dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques basse tension et de l'amélioration de la fourniture en électricité pour un montant total de deux millions d'euros assumé entièrement par ERDF. Ces chantiers menés sous le contrôle d'ERDF (Electricité Réseau Distribution France) et réalisés par ETDE ont été achevés en mai au carrefour de la rue de la Chaumière et de la rue de La Libération ; en 2012, ils concerneront la rue de l'Alvat, la rue des Camélias et à nouveau la rue de la Libération. L'achèvement des travaux sur le réseau basse tension est prévu fin juillet à Rostervel, au Haut Rostervel et à Malachappe. Par ailleurs, le réseau Haute Tension (20 000 volts) est fiabilisé par la pose de 7 800 m de câble souterrain autour de la ville et la dépose de 6 700 m de réseau aérien. Cette tranche devrait être achevée vers la mi-juillet.



C'est dans le cadre de ces travaux que le transformateur de la gare a été enlevé.

S'il faut en passer par cette phase désagréable de tranchées percées, de poussière, de chaussées déformées et de voies placées en circulation alternée le temps des travaux, tous ceux-ci ont bien pour objectif une meilleure desserte électrique et un embellissement de la ville.



Des petits trous, des petits trous, toujours des petits trous...

Il vaut mieux éviter de flâner le nez en l'air à Plouay en ce moment... et regarder où on met les pieds ! Il faut en passer par là, pour l'amélioration de notre cadre de vie...



Petite enfance - Multi-accueil Pomme d'Api

Le multi-accueil Pomme d'Api a ouvert ses portes le 1er mars 2011 pour la plus grande joie des enfants et de leurs parents. Située en plein cœur de la ville, sur la Place Bécherel, la structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h15 à 19h toute l'année sauf jours fériés et fermetures annuelles (3 semaines en août et 1 semaine à Noël).



Qu'est-ce qu'un multi-accueil ?

Le multi-accueil Pomme d'api est un mode d'accueil mis en place par la commune de Plouay et géré par BABILOU. Il propose un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence pour les enfants de deux mois et demi à six ans dont les parents habitent ou travaillent sur la commune. 18 places d'accueil sont pour l'instant proposées, une extension à 24 places étant prévue.

Qui travaille au multi-accueil ?

Au quotidien les enfants sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire, expérimentée et diplômée pour répondre aux normes d'encadrement en vigueur. L'équipe de professionnelles de la structure est composée d'une éducatrice de jeunes enfants, de deux animatrices, d'une auxiliaire de puériculture et d'une directrice éducatrice de jeunes enfants. Les repas sont servis par un agent de collectivité.



La salle de Change

Qu'y fait-on ?

Au quotidien, l'équipe accompagne les familles et leur offre un accueil de qualité adapté à leurs besoins. Les professionnelles veillent à la santé, à l'éveil, au bien-être et à l'épanouissement de tous les enfants qui leur sont confiés. Même si l'enfant découvre la collectivité, il

bénéficie d'un accueil individualisé : respect de son rythme et de ses habitudes familiales, prise en compte de ses spécificités, relation étroite établie avec les parents...

Les professionnelles accompagnent ainsi chaque enfant sur les différents temps de la journée en fonction de ses besoins (repas, sieste) et mettent en place régulièrement des activités d'éveil.

Comment inscrire mon enfant ?

La pré-inscription se fait auprès de Mme Laurence Richomme, coordinatrice Petite enfance dans les services du RAM et LAEP - Place bécherel. La fiche de pré-inscription est ensuite transmise à la Directrice du Multi-accueil Mme Linda Bazelaire qui prend contact avec les familles afin de les rencontrer lors d'un entretien.

Suis-je assuré d'obtenir une place ?

Si la demande est formulée pour un accueil régulier, elle est étudiée lors d'une commission d'attribution en fonction des places disponibles.

Les commissions ont lieu tous les trois mois. Si la demande concerne un accueil occasionnel, l'enfant pourra être inscrit à la crèche directement.

Le temps d'accueil se fera sur les places disponibles du jour souhaité. Il n'y a pas de temps minimum de garde.



La salle de vie

Combien coûte la garde de mon enfant au multi-accueil ?

Le multi-accueil Pomme d'api est un établissement conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan. Le coût pris en charge par la famille est calculé en fonction des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge. Une simulation du tarif horaire est possible sur le site de la CNAF : www.mon-enfant.fr

Qu'est-ce que le Groupe Babilou ?

Spécialiste de la création et de la gestion de crèches d'entreprises, de collectivités ou mixtes, le Groupe Babilou, représente aujourd'hui un réseau de 175 crèches sur la France entière.

Le Groupe Babilou crée et gère des structures d'accueil petite enfance ; il prend en main toutes les étapes clés du projet, ce qui représente un allègement considérable pour les mairies ou pour les entreprises : étude (besoin, faisabilité, recherche foncière), pilotage (agrèments, recrutement), réalisation (architecture, travaux) et enfin gestion (personnel, fournisseurs, procédures qualité).

Toutes les crèches du réseau Babilou sont réalisées en partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales et agréées par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Le Groupe Babilou est signataire de la Charte de la Parentalité et membre de la Fédération Française des Entreprises de Crèches. Pour plus d'informations : www.babilou.com

Pomme de Reinette : Relais Assistantes Maternelles (RAM) et Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Spectacle de Noël Vendredi 3 Décembre 2010

Le spectacle de Noël du RAM et du LAEP de Plouay a eu lieu le Vendredi 3 Décembre à la médiathèque de Plouay.

Une quarantaine d'enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ou parents ont assisté au spectacle intitulé Le lavoir aux histoires. Conçu pour les tout-petits, ce spectacle d'une trentaine de minutes a mis en scène cinq petites histoires où se mêlaient spectacle de marionnettes, musique, chanson et théâtre.



Des nouveaux locaux pour le RAM et la LAEP Pomme de Reinette



Depuis le 1er Mars 2011, le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants Parents Pomme de Reinette ont intégré leurs nouveaux locaux dans la Maison de la Petite Enfance « Pomme de Reinette et Pom d'Api », Place de Bécherel.

La superficie de l'espace d'activités réservé au RAM/LAEP est de 95 m² dont deux salles sont mutualisées avec le Multi accueil Pomme d'Api : la salle Bibliothèque-Musique et la salle Jeux d'eau-Peinture.

Chasse aux œufs à Manehouarn Mardi 19 Avril 2011



Les cloches de Pâques sont arrivées en avance au parc de Manehouarne le Mardi 19 Avril. 24 enfants accompagnés de leur assistante maternelle ont eu la bonne surprise de découvrir des dizaines de petits œufs en chocolat sur un parcours balisé à la couleur de leur équipe « Jaune » ou « Bleue ». Une belle chasse à l'œuf qui a fait le bonheur des petits comme des grands...

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR CES SERVICES : Contacter Laurence RICHOMME, Coordinatrice Petite Enfance, Responsable du RAM et du LAEP au **02.97.33.14.61**
m@il : ram-de-plouay@wanadoo.fr - laep.plouay@wanadoo.fr



Informations Pratiques

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)



Le RAM est un lieu d'informations, d'échanges et de conseils qui s'adresse aux assistantes maternelles agréées de Plouay, Calan et Lanvaudan et aux parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs jeunes enfants ou employeurs d'une assistante maternelle.

Le RAM informe les assistantes maternelles et les familles sur leurs droits et obligations de salarié ou d'employeur : statut, régime fiscal, assurances, modalités de recrutement...

Les assistantes maternelles ont la possibilité de participer à Plouay et à Calan à des temps d'accueil collectifs avec les enfants dont elles ont la garde.

Les matinées d'éveil contribuent à la professionnalisation des assistantes maternelles. Elles permettent de rompre leur isolement et favorisent la socialisation des jeunes enfants.

Les temps collectifs ont lieu sur inscription préalable le Mardi matin et le Vendredi matin de 09h30 à 11h30 selon un planning établi.

Le lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

« Pomme de Reinette »



L'accueil Enfants Parents Pomme de Reinette est un lieu de rencontre ouvert aux enfants jusqu'à 3 ans, accompagnés d'un adulte (parents, grands parents...) qui reste responsable de l'enfant. C'est un lieu de rencontre, d'échanges et de prévention qui a pour but de rompre l'isolement des familles, de favoriser les échanges parents enfants par la verbalisation, de valoriser la fonction parentale et d'aider à la socialisation des enfants. Le support principal, lors des séances, est le jeu qui est l'outil de développement et le mode d'expression de l'enfant. L'anonymat est respecté et la gratuité est de règle.

Le LAEP est ouvert le jeudi matin de 10h00 à 12h00. Deux accueillants sont présents à chaque séance et il n'y a pas d'inscription préalable.

Conseil municipal des enfants

Elus le 22 octobre 2010, installés dans leurs fonctions le 19 novembre les nouveaux conseillers municipaux enfants se sont mis au travail sans tarder.



Leur prise de fonction a débuté, comme celle de leurs homologues adultes, par une visite des services municipaux

(services administratif à la mairie - culturel à la médiathèque - jeunesse à l'Espace jeunes et services techniques) pour mieux comprendre comment fonctionne une mairie et connaître les lieux et les agents.

Le conseil municipal des enfants travaille en trois commissions, chaque enfant ayant choisi la sienne : chaque commission s'est réunie plusieurs fois pour élaborer un ou deux projets sur sa thématique et une séance plénière s'est tenue le 27 mai. Voici les projets présentés :

• **Commission citoyenneté :** Projet "Plouay Nature" soit l'organisation d'une demi-journée de sensibilisation avec tenue d'un marché bio et nettoyage du centre ville.

• **Commission Aménagement et sécurité :**

Projet 1 : "Vive les poubelles" soit une sensibilisation des habitants de Plouay sur la bonne utilisation des différents containers par des affiches ou un petit film.

Projet 2 : Stage de premiers secours pour les jeunes de 9 à 15 ans un stage pour apprendre les premiers gestes de secours.

• **Commission sport et loisirs :**

Projet 1 : "Achat d'une table de ping-pong extérieure" pour compléter la gamme à Manehouarn par un jeu tout public (jeunes et adultes)

Projet 2 : "Rallye intergénérationnel" soit l'organisation d'un ensemble d'épreuves opposant des équipes mixtes (adulte et enfants) sur des jeux d'adresse, de vitesse et de

réflexe; cette animation sera organisée à Manehouarn en début d'été.

Lors de la séance plénière, chaque groupe a pris la parole pour exposer et défendre son projet ; les jeunes élus ont eu ensuite à choisir deux d'entre eux par un vote à bulletin secret. Les projets retenus sont :

- 1 - « Rallye jeux intergénérationnels »
- 2 - « Stage premiers secours »
- 3 - « Plouay Nature et Vive les poubelles bien utilisées »

Ce dernier résulte de la fusion des deux projets à dominante environnementale qui s'inscrivaient dans une démarche commune. Trois nouvelles commissions ont été définies à l'issue de ce vote autour de ces trois projets pour passer à la phase de préparation en vue de leur concrétisation courant 2012.



Elus exposant le projet de leur commission



Vote à main levée

Espace jeunes



Une réunion d'information sur le BAFA

le 26 février

Le point d'information jeunesse a organisé, en collaboration avec Familles Rurales,

association gestionnaire du Centre Aéré, une réunion afin d'informer les jeunes désireux de passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonction de Directeur. Une telle réunion s'imposait au regard de la complexité croissante des démarches à effectuer, démarches devant toutes passer par le site www.bafa.bafd.gouv.fr.

Le BAFA est accessible dès 17 ans et comprend trois parties avec une validation par une commission en mai et en novembre.

Une nouvelle association pour une piste de BMX

Depuis un an, trois jeunes réfléchissent à la création d'une piste de BMX. Leur projet a été retenu par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) dans le cadre de l'expérimentation de projets pour le public adolescent et soutenu par la municipalité par le biais de l'espace Jeunes.

Neuf autres jeunes ont intégré l'association depuis le début de l'année 2011.

Durant le premier semestre, les jeunes vont dessiner cette piste de loisirs et, en concertation avec les élus, trouver un lieu d'implantation. A l'automne, viendra la phase de réalisation du circuit suivie de l'organisation d'une manifestation pour l'inauguration.



Avec le bulletin d'Informations municipales de décembre, s'est achevé un cycle consacré à l'histoire du domaine de Manehouarn. Ce Bulletin municipal, distribué dans tous les foyers, nous a paru un média idéal pour vous faire mieux connaître votre commune : les « anciens habitants » redécouvrent leur patrimoine et son histoire, les nouveaux plouaysiens le découvrent. De toute évidence, ce patrimoine intéresse, la preuve en a été fournie lors de la dernière édition du Printemps de Manehouarn : la visite du château a attiré de très nombreuses personnes, les échanges ont été riches, les questions nombreuses notamment sur le devenir de cette belle bâtisse.

La municipalité n'abandonne pas ce château mais la tâche est considérable, tout autant que les coûts prévisibles : l'aménagement du domaine a avancé, les travaux nécessaires à la préservation du bâti sont effectués, naîtra un jour un projet respectueux à la fois du lieu lui-même et de ses usagers quotidiens, les promeneurs.

Avant de poursuivre l'exploration notre patrimoine local, il nous a semblé important de faire le point sur cette notion même et sur celle de classement puisque c'est l'une des questions qui est le plus revenue dans les échanges. Le patrimoine désigne à l'origine certains biens que le père transmet à ses enfants et qui sont destinés à être transmis de générations en générations. Puis le sens s'élargit pour désigner un bien, un héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain.



Le mot patrimoine est donc issu du vocabulaire juridique et son acception actuelle récente, datant des années 1970 ; le patrimoine apparaît aujourd'hui comme un legs de l'histoire que nous tentons de conserver et de protéger mais ce legs n'est pas à considérer que sur un plan matériel et La Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel définit ce qui relève du patrimoine immatériel : « les traditions orales, les langues, les arts du spectacle, les pratiques sociales et les rituels, les connaissances et les pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, et tous les lieux associés, que les communautés, les groupes mais aussi les individus, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » in www.unesco.beniculturali.it

A Plouay, aucun monument n'est classé : le château, s'il a une valeur indéniable sur le plan local, n'offre aucune particularité architecturale ou artistique digne d'un classement au titre des monuments historiques, ce qui ne signifie pas qu'on ne doit pas le préserver...

Patrimoine historique

Qu'est ce que la protection au titre des Monuments Historiques ?

Deux protections au titre des monuments historiques peuvent s'appliquer aux objets mobiliers et aux immeubles par destination (Les immeubles par destination sont, selon l'article 524 du code civil les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds ainsi que tous les objets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds à perpétuelle demeure) : le classement parmi les monuments historiques et l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historique



Quels sont les objets susceptibles d'être classés ?

Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, dont la conservation présente au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt public (Art 14 de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques).

Quels sont les objets susceptibles d'être inscrits ?

Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux établissements publics ou aux associations culturelles, et qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la conservation, peuvent, à toute époque être inscrits sur un inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés (Art 24 bis Loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970)

Le classement peut s'appliquer aux objets publics et privés d'intérêt supérieur. L'inscription depuis 2007 peut s'appliquer également aux objets privés. Les objets privés protégés restent la propriété des particuliers.



Un magicien à la bibliothèque... 22 décembre 2010



Pour fêter Noël, la bibliothèque a proposé un spectacle de magie. Eflamm Caouissin, a envouté un public par son spectacle Songes d'une nuit d'hiver. Si ce titre fait écho à l'Angleterre de Shakespeare, c'est bien des légendes celtes qu'Eflamm s'inspire en construisant la trame de son récit émaillé de tours d'illusionniste et de passages musicaux dans un spectacle complet qui a fait le bonheur des yeux et des oreilles du public venu si nombreux que la salle suffisait à peine... mais qui a permis au magicien d'établir une vraie complicité avec ses spectateurs notamment les plus jeunes.

Eflamm Caouissin

Originaire de Plouay, Eflamm Caouissin se dit «magicien enchanteur de Bretagne». De fait, baigné très tôt dans les légendes et la culture bretonnes il en fait une de ses sources d'inspiration de prédilection.



De la neige en Bretagne ! 7 Janvier 2011

Lors de la cérémonie des vœux du maire, les clichés du concours Plouay sous la neige ont été dévoilés et les résultats du concours proclamés. Ce concours a été organisé par le service culture à la suite de l'épisode neigeux de l'hiver 2009 : un tel enneigement étant rare en notre douce région, nul doute que les appareils photos avaient été de sortie... ce qu'a attesté le nombre important de clichés remis à la médiathèque. Après classement en catégories et délibération, le jury a récompensé :

- Domaine de Manehouarn : M. Armel Le Squere
- Patrimoine bâti : Mme Claire Janin
- Centre ville : Melle Emilie Ducluzeau
- Insolite : M. Jean-Michel Epaillard
- Nature et paysages : Mme Muriel Alleno

Chacun a reçu un panier garni et les clichés feront la couverture du Bulletin d'Informations Municipales de décembre 2011... un peu de patience donc pour ceux qui n'ont pas vu l'exposition qui s'est tenue du 14 au 22 janvier, salle du vieux château.



La compagnie des enfants perdus

Fondée en 1995 par Laurent Cotel dans l'Orne, Les Enfants Perdus est l'une des compagnies théâtrales les plus dynamiques de son département. Elle crée des spectacles de théâtre de qualité professionnelle avec des enfants (le plus jeune acteur sur scène à Plouay avait huit ans, la plus âgée dix-huit.)



Un avion sur la scène de la salle des fêtes ! 18 Mars 2011

La compagnie des enfants perdus a donné deux représentations de Ces chers enfants perdus dans les neiges éternelles devant un public comptant à chaque fois 350 enfants, le matin pour les écoles primaires Manehouarn et Sacré-cœur ainsi que le collège Saint-Ouen, l'après-midi pour le collège Marcel Pagnol.

« Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années. » écrivait Corneille et les jeunes acteurs de Laurent Cotel, metteur en scène, n'ont pas démenti l'illustre dramaturge et ont littéralement subjugué les jeunes plouaysiens par leur talent.



Des ours à la médiathèque ... du 22 Mars au 8 avril 2011

L'ours a inspiré de très nombreux écrivains de la littérature jeunesse où il occupe toujours une place très importante, c'est pourquoi l'équipe de la médiathèque a-t-elle décidé une animation autour de cet animal qui suscite toujours beaucoup d'intérêt. Pas moins de vingt classes ont bénéficié d'une visite commentée et ont ensuite écouté des histoires sur l'ours. Avec les élèves de primaire, Maïka a pu en outre élargir le propos, le relier à la réalité en abordant le thème de disparition de certaines espèces d'ours. Six espèces sur huit officiellement répertoriées sont en effet menacées de disparition dont le panda géant, l'ours préféré des enfants.



Salon des arts du 6 au 20 mai 2011

De nombreux artistes ont exposé leurs toiles en cette 13ème édition du Salon des arts de la ville de Plouay. Certains sont désormais des fidèles et reviennent chaque année, organisant parfois leur propre exposition entre temps comme cela fut le cas de Patrick Charpiat, de Nicole Ploteau...



Le public a pu apprécier la diversité des genres, des styles proposés en cette nouvelle édition qui n'a pas démenti le succès des précédentes. Le tableau lauréat de cette édition est La petite plage, acrylique de Mme Dany Coché qui réside à Quimperlé et exposait à Plouay pour la première fois. Gageons qu'elle reviendra...

Comme les années passées, une initiation à la peinture a également été proposée le mercredi 18 mai : un groupe d'enfants a été initié à la « peinture sur ardoise » et un groupe d'adultes au « portrait façon Andy Warhol ». Gratuits, ces deux ateliers ont été animés par Emilie Ducluzeau, jeune artiste plouaysienne.



De nombreuses expositions sont organisées toute l'année à l'Office de Tourisme ... poussez la porte, visitez les. Vous découvrirez ainsi de nombreux artistes locaux.

RENSEIGNEMENTS : Contacter
OFFICE DE TOURISME - Place du
Vieux Château - 56240 Plouay au
02.97.33.11.14
m@il : tourisme.paysdeplouay@wanadoo.fr



Agenda culture et loisirs

10 SEPTEMBRE 2011
Sports et Loisirs en fête
et Forum des Associations
au Gymnase



18 SEPTEMBRE 2011
Journée du Patrimoine
au Domaine de Manehouarn
Démonstration du Rallye Armor
(Grand équipage de chasse
à courre) dans le parc,
présentation de la meute, des
chevaux, exposition au
château



Les Journées Européennes du patrimoine 2011 portent sur le thème du « voyage du patrimoine ». Et c'est à un voyage dans le temps qu'on vous invite à Plouay. En effet, l'histoire du domaine de Manehouarn est intimement liée à la pratique de la chasse : son équipage de chasse, le vautreit ... était reconnu, notamment pour la chasse au loup. Replongez, le temps d'un après-midi dans cette tradition séculaire.

DU 24 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2011
Exposition « 1.2.3 comptines »
à la Médiathèque
pour les bébés lecteurs et les maternelles

NOVEMBRE 2011
Animation sur les sorcières
à la Médiathèque.

DECEMBRE 2011
Spectacle de Marionnettes
à la salle de la Médiathèque

JANVIER 2012
Cérémonie des vœux du Maire
à la Salle des Fêtes
avec Exposition des dessins d' Yves Le Cabellec

Le Printemps de Manehouarn

Du jardin à l'assiette
Dimanche 10 avril 2011

La 4ème édition s'est tenue le dimanche 10 avril sous un soleil radieux. Les animations proposées étaient nombreuses et variées autour du thème principal de la manifestation ou du domaine de Manehouarn lui-même.

Du jardin... vente de plantes, de matériel de jardinage ainsi que des conseils prodigués par J.P Broseta des Jardiniers de France et par Jean-Luc Sacquet auteur de L'art de faire travailler le naturel au jardin.

A l'assiette... animation par Floradiane « les fleurs dans vos assiettes » (présentation et dégustation de fleurs cristallisées). Atelier « sculpture sur légumes » pour les enfants. Vente de produits du terroir et/ou bio. Déjeuner bio servi par l'association Epices de Caudan.

En passant par l'environnement... informations sur la biodiversité, le compostage et le tri sélectif avec atelier recyclage par l'ambassadeur de la Communauté de communes associée au Conseil Général : conférence vidéo de Loïc Quintin sur son périple pédestre du Mont Blanc à Ouessant qui a aussi dédié son ouvrage. L'abeille et l'orchidée sur son stand. Informations sur le jardinage au naturel par le Syndicat du Scorff. Communication sur la mise en place d'un agenda 21 par la ville de Plouay. Présentation des toilettes sèches mises en place par le chantier nature.



En faisant vivre notre patrimoine... Des portes ouvertes étaient organisées pour l'ensemble des structures municipales sur le domaine de Manehouarn à savoir le musée du vélo ; le gîte d'étape et les logements saisonniers. La chapelle a servi comme les années passées de décor à la projection du film Renaissance du domaine de Manehouarn d'Yves Le Cabellec. L'Amicale des sapeurs-Pompiers de Plouay a quant à elle redonné vie au four à pain, animation fort appréciée des gourmands. En outre, et pour la première fois, le château de Manehouarn a été ouvert au public : 500 personnes ont suivi Jacqueline Le Calvé ou Sylvain Nignol dans les visites guidées, et fort éclairées, du rez-de-chaussée du château. Cette ouverture a ravi le public, les plus jeunes découvrant l'histoire du domaine et de ses anciens propriétaires, les plus âgés se laissant aller à l'évocation de leurs souvenirs d'enfants liés à la famille de Pluvié ou au domaine. Ce fut une rencontre très enrichissante entre les plouaysiens et leur patrimoine !

Et notre culture... Des artistes peintres participent à l'animation de cette belle journée en exposant leurs toiles et en travaillant sous l'œil du public.



Géographie par la toponymie à Plouay



KERGANT : Kant signifie cercle, perfection. Le village initial était-il circulaire ? parfaitement construit ? L'on risque de rester longtemps sans réponse... On trouve également Kergant en Pluméliau, et Coat-Cant en Guidel.

KERGARNIC : Karnig est un diminutif de Karn : tas de pierres, monticule, tumulus de pierres. Ce terme aurait-il servi à désigner un tumulus aux environs de la rue des chênes ? On a Kernouet en Guidel en 1447 et Carnouet en 1639 à Quimperlé.

KERGLOIRE : il y a probablement ici le mot klouar (mutation de k en g) qui signifie tiède, doux, clément. Ce serait donc : village agréable. On dit fréquemment klouar eo an amzer : le temps est doux, ou un toull klouar pour le sexe féminin.

KERGONO : on peut signifier élevé, et le pluriel cono sommets. Kergono serait alors le village des points élevés, ce qui est évident lorsque l'on monte de Kerfetan à Kergono.

KERGUESCANFF : Ce Guescanff peut être
 . soit gwazh skañv, rivière légère ; un problème : skañv n'existe pas en nom de lieu.
 . Soit gwez skav, bois de sureaux, skawenn singulier subissant une abréviation (perte du v) compensée par une nasalisation renforcée nff. La deuxième hypothèse me paraît la meilleure tant que ne sera pas trouvé mieux... Les anciens prononcent Kerskanff

KERHAM : Le vieux breton cam muté ham signifie courbe. On trouve en breton 12 fois cam joint à Ker, donc : le village courbe.

KERHUIO : Il s'agit de c'hwi, écoulement, fossé pour attirer de l'eau. Ce terme n'existe qu'en Morbihan, à Colpo, Naizin... On écrivait Keruio à Plouay en 1536.

KERIGO : Diminutif pluriel de kêr, « lieu habité et cultivé » ; il s'agit donc de « petits kêr ».

KERLERIEN : Il s'agit du nom vieux breton lergen attesté en 852, et identique au vieux breton lerian, gracieux, doux, agréable. C'est plus sympa que laerien, voleurs, auquel nous avons tous cru... On trouve ce même nom de village en Bubry, en Inguiniel.

KERLO : Pluriel de kerl, cercle ?? Rien n'est moins sûr !

A suivre

Douaroniezh ha lec'hanvadur Ploue



Kergant : Kant a c'hella bout kerlenn, parfeted. Ha treset el ur gerlenn oa ar geriadig kentañ ? ha savet parfet ? Mo'hat e chomimp pell da c'hortaz ur respont... Kavet a raer ive Kergant ba' Plumiau, Coat-Cant ba' Gwidel.

Kergarnic : Lost-ger karn eo karnig, K daet da vout g'arlerc'h Ker. Karnig 'zo neuze : ur bern mein, cairn, tumulus ? hag un tumulus 'vehe bet tal "rue des chênes" ? Kavet a raer Kernouet ba' Gwidel e 1447, ha Carnouet ba' Kemperle e 1639.

Kergloire : 'Gozik sur hon beus amañ ar ger klouar (k dousaet e g) a sinifia : migl, dous... Ben eno : ur gêr vourapl. Klevet vez lies : klouar eo an amzer, pe "un toull klouar" evit forzh ar plac'h.

Kergono : Leinioù a c'hellehe bout Kon, Konoù. Benn eno : kergono a ziskoehe begoù krapennoù tenn, pezh 'zo splann pa sav an den a Gerfetan da Gergono.

Kerguescanff : a c'hella bout
 . pe "gwazh skañv", mes ne vez ket james "skañv" ba' añv ur gerig bennak
 . pe "gwez skav", kollet ar v digollet get nffriet. Gwell e kavan an eil lakadenn... An tad Scanvic ag ar c'hornad a zistage "kerskanff".

Kerham : "Kamm", brezhoneg kozh, kemmet hamm, a dalv "kromm". Daouzek gwezh "vez kavet e brezhoneg kamm ha kêr joentet - Kerham 'benn eno : ar gêr gromm.

Kerhuio : Amañ e kaver "c'hwi", beradur, fozell a sach an dour. Ne vez kavet ar ger-se namaet er Morbihan, Kolpoù, Nein... Skrivet e oa "Keruio" e Ploue ba'r blez 1536.

Kerigo : Lost-ger liester kêr : kêrioù bihan neuze.

Kerlerien : Amañ 'vez kaoj ag ur ger brezhoneg kozh "lergen", skrivet e 852 (mare Erispoe), memes hani get "lerian" : koantik, dous... Amiaploc'h ur sort e 'it "laerien" el m'ema bet kredet genomp tout... memes añv-kêr a gaver e Bubri, An Ignel.

Kerlo : Liester kerl ? (kerlad ar varrikenn). Tra 'bet sur aze !

Da heul...



Expression “Plouay ensemble”

La loi portant réforme des collectivités territoriales comporte différentes modifications concernant le rôle et l'organisation de nos territoires. L'une d'entre elle a pour objectif de développer et simplifier l'intercommunalité. Le préfet du Morbihan, dans le schéma départemental de coopération intercommunale qu'il a élaboré avec ses services, souhaite un rapprochement, sous forme de fusion, de notre communauté de communes avec celle de Cap l'Orient à l'horizon 2013.

Conformément à la loi, le conseil municipal de Plouay doit se prononcer comme l'ensemble des communes concernées, sur le projet du préfet. Les élus de Plouay Ensemble, majoritaires au sein du conseil municipal, voteront favorablement pour la fusion de notre communauté de communes avec celle de Cap l'Orient. Il nous semble important, dans un souci de transparence, et parce que ce choix aura des incidences futures sur notre commune, de vous expliquer ici notre vote : Notre communauté de communes fait partie du pays de Lorient. A ce titre, nous faisons partie du bassin de vie lorientais. Combien d'entre nous travaillent à Caudan, Lanester ou Lorient ? A l'inverse, Plouay est un pôle commercial et industriel qui attire également des habitants des communes de Cap l'Orient. Un rapprochement des deux structures nous semble naturel.

Les transports en commun sont un atout indéniable pour le mieux vivre des habitants car il leur permet d'être autonomes et participe à l'amélioration de l'environnement. Cap l'Orient a, dans ses différentes compétences, le service de transport en commun qui permettra aux plouaysiens d'avoir un accès direct et plus régulier, nous l'espérons, à Lorient.

La communauté d'agglomération de Cap l'Orient a dernièrement créé une nouvelle compétence : il s'agit de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Notre majorité a toujours été très soucieuse du bon état de l'eau, nous en voulons

pour preuve la nouvelle station d'épuration mise en place l'année dernière pour 2 800 000 € d'investissement. La fusion avec Cap l'Orient nous permettra de continuer cette dynamique. Cette fusion nous paraît en outre aller vers plus de solidarité entre les communes et correspond à un véritable projet de territoire. Elle nous semble comporter plus d'avantages que d'inconvénients. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'intercommunalité locale, initiée il y a de nombreuses années. Voilà pourquoi nous voterons en faveur de ce projet mais nous resterons vigilants quant à la place et au rôle de notre commune dans cette nouvelle structure.

Nous souhaitons également vous expliquer notre vote concernant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçu par la communauté de communes. Comme nous nous y étions engagés, nos délégués à la communauté de communes ont défendu l'adoption du taux le plus bas possible pour ne pas pénaliser les personnes seules et les couples vivants sans enfants. Le taux de 10% a été voté après de nombreuses discussions et débats. Initialement, ce taux devait être de 13,5%. Il aura fallu toute la détermination des élus de Plouay Ensemble pour obtenir ce résultat. Trois d'entre nous se sont abstenus car ils souhaitaient un taux plus bas. La fusion avec Cap l'Orient devrait également contribuer à faire baisser ce taux.

Enfin, vous trouverez avec votre bulletin municipal, le nouvel exemplaire du Vie associative à Plouay. Cet outil, que nous avons créé voici 3 ans, vous renseigne sur les associations de Plouay, associations que nous soutenons chaque année avec par exemple en 2010 des dépenses en équipements et travaux répondant aux besoins formulés par les responsables associatifs pour 283 332 €, et le versement de subventions pour 172 085 €.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Expression “Plouay pour tous”

Courant mai, chaque foyer plouaysien a reçu le 3ème numéro du Pince sans Rire, la lettre d'information de Plouay pour Tous. Un Pince sans Rire très attendu nous a-t-on dit. Cet accueil favorable encourage toute notre équipe à continuer dans cette voie. Le second résultat aurait pu provenir de la municipalité elle-même qui aurait, enfin, créé une nouvelle rubrique dans le bulletin de juin de la vie associative de Plouay. Sur le thème « associations citoyennes » auraient figuré Plouay pour Tous et Plouay ensemble. Chacun aurait apprécié cette décision visant à encourager l'expression démocratique. Mais la décision a été prise le 26 mai en commission municipale : c'est non.

Les réalisations en cours et à venir : Les gendarmes viennent d'intégrer leurs nouveaux locaux. Beau projet que nous avons soutenu quand son plan de financement a été clarifié. Les maisons individuelles côtoient le bâtiment des bureaux, rappelant ainsi à chacun que les gendarmes ont une vie : une vie de jeunes adultes, de pères et de mères pour certains, mais pour tous, une vie d'engagés au service de la sécurité, notre sécurité.

Avec ce nouvel outil, nous souhaitons à chacun d'entre eux « Bon vent et bonne route ».

Autre projet : les travaux d'aménagement de l'entrée sud de Plouay commenceront après le passage de l'étape du Tour de France. Les élus de Plouay pour Tous apportent leur contribution à ce projet. Nous y gagnerons tous en fluidité, agrément et sécurité.

Mais il n'y a pas que les conseillers municipaux adultes à vouloir faire avancer Plouay. Comme ses prédécesseurs, le nouveau conseil municipal des enfants élu à l'automne 2010 fait des propositions intéressantes.

Certaines ont été reprises par le conseil municipal adulte comme l'aménagement d'espaces de jeux au parc de Manehouarn. D'autres n'aboutissent pas encore comme la demande réitérée d'une piscine. Rappelons qu'un projet « piscine naturelle » figure dans le programme que nous avons présenté à l'élection municipale de 2008.

Lors de la séance du 10 décembre 2010, un conseiller municipal enfant a fait la proposition suivante « Baisser le prix des sports car trop cher, exemple la gymnastique ». Certes, il y a des activités à tous les prix. Mais cette préoccupation, nous l'avons entendue maintes fois depuis des années.

La réponse donnée par Martine Mahieux, maire-adjointe déléguée aux Affaires scolaires et à la Jeunesse, a dû décevoir plusieurs enfants et leurs parents : « Ce sont les associations qui fixent leur tarif et l'on ne peut pas intervenir dans cette décision. »

Ce n'est pas notre avis. D'autres mairies encouragent les pratiques sportives et culturelles. Soit en subventionnant directement les associations, soit en aidant les familles selon leurs revenus.

Le programme de Plouay pour Tous souhaite répondre à cette préoccupation avec la création de « chèques activités » pour la culture et le sport.

Vous aussi, vous avez des idées, des propositions ?

Vous voulez faire avancer les choses ?

Alors contactez votre association citoyenne préférée !

Bon été à tous !

Les élus de Plouay pour Tous : plouaypourtous@yahoo.fr
Blog : over-blog@plouaypourtous

Du 15 décembre 2010 au 30 juin 2011

Naissances :

DECEMBRE

15.12.2010 : Zoé LE POGAM
 20.12.2010 : Alan, Yvon, Gérard THOMAS
 22.12.2010 : Lili-Rose, Gabrielle LE LIBOUX
 22.12.2010 : Matteo, Emile, Rémy HUGO
 22.12.2010 : Sören, Antoine, Rémy LE PRIOL
 23.12.2010 : Manon, Alyssa CROIZER
 29.12.2010 : Laure LAROCHE

JANVIER

15.01.2011 : Abriel, Jacques, Paul, Pierre TANGUY
 19.01.2011 : Maïlys LUCAS
 27.01.2011 : Augustin, Valentin, Mathis KIRION
 29.01.2011 : Sacha PETOT

FEVRIER

03.02.2011 : Mila, Ambra, Eva MASSELIN-LE JEUNE
 23.02.2011 : Sacha JAN COLAS
 24.02.2011 : Sarah, Nadia GERAY



MARS

16.03.2011 : Tom TREMEL--GUÉHENNEUX

AVRIL

02.04.2011 : Tyméo, Patrick, Lucien CLERC
 12.04.2011 : Kenny PHILIPOT
 15.04.2011 : Nathan, Thierry, Gilles FROUIN
 21.04.2011 : Loeiz JANNIN

MAI

01.05.2011 : Leny ZAGWOCKY
 04.05.2011 : Elissa, Anna, Mahbouba MEZRIGUI
 10.05.2011 : Raphaël, Jacques, Bastien RAOULT
 14.05.2011 : Jade, Aline ROBIC
 15.05.2011 : Colas, Michel, Lucien LE BOUÉDEC
 19.05.2011 : Lucas Marcel Marc Daniel LEBLANC--JAMAIN

Mariages :

JANVIER

15.01.2011 : Thomas, Benoît, Blaise ERNST
 et Julie Marie Chantal RAUDE

AVRIL

23.04.2011 : Hervé, Jean, Marie GUILLEVIC
 et Florence AUDREZET

MAI

14.05.2011 : Arnaud, Marcel PENVERN
 et Jocelyne Dejanira HERAS ROMERO

Décès :

DECEMBRE

08.12.2010 : Daniel, Roger, Marcel FAVIER, 51 ans
 11.12.2010 : Marie, Antoinette CADO épouse FLÉJO, 87 ans

JANVIER

03.01.2011 : Armande Marie Louise BIHANNIC
 veuve MOUELLIC, 87 ans
 06.01.2011 : Denise Marie Angèle LE DIAGON, 83 ans
 19.01.2011 : Yvonne, Vincente, Marie, Joseph PAVEC
 veuve LE CORFF, 81 ans
 31.01.2011 : Louis, Marie LE DANVIC, 78 ans

FEVRIER

08.02.2011 : Joseph, Marie DINAM, 84 ans
 09.02.2011 : Louis, Marie DOUSSAL, 84 ans
 14.02.2011 : Henri, Jean, Félix GRAIGNIC, 90 ans
 23.02.2011 : Henriette, Joséphine MAHE veuve PERESSE, 87 ans

MARS

08.03.2011 : Patrick, Emile, René LE PESQUER, 50 ans
 22.03.2011 : Marie, Antoinette LE GUYADER
 veuve LE NORMAND, 88 ans

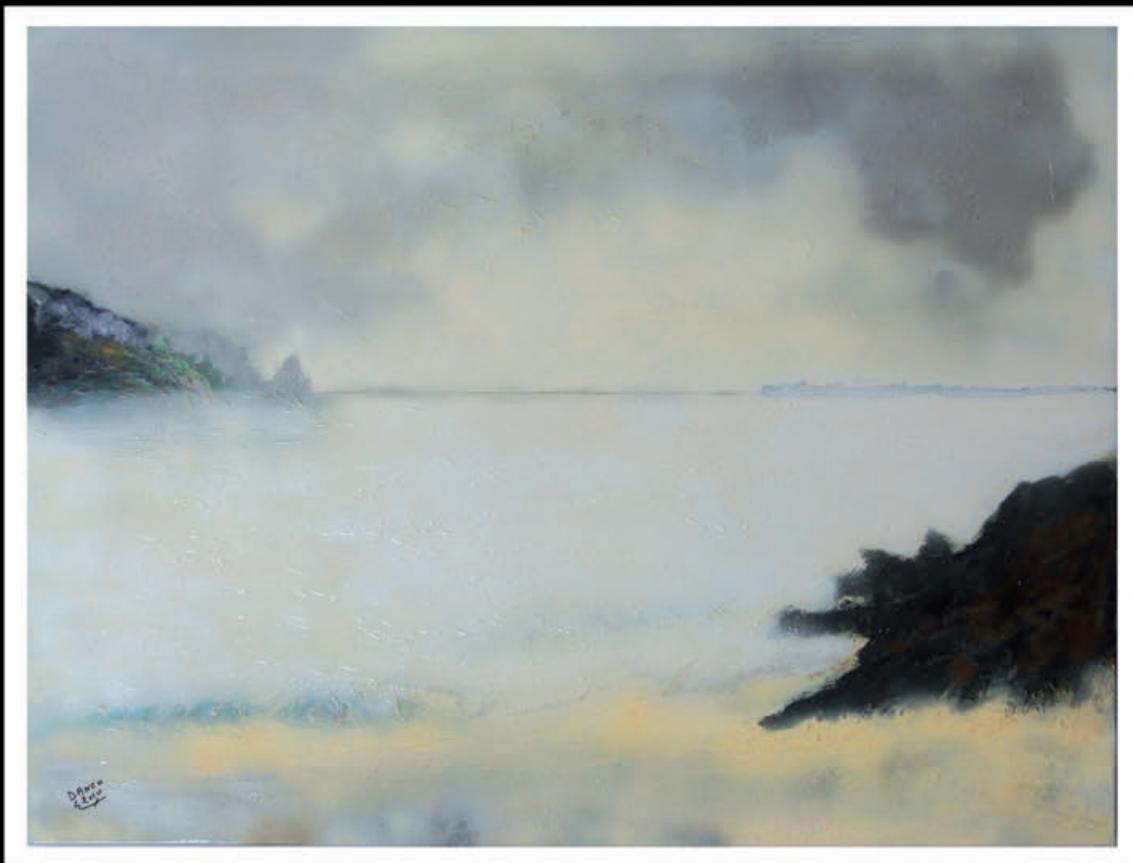
AVRIL

12.04.2011 : Joseph, Mathurin, Louis, Marie LE GLEUT, 86 ans
 14/04/2011 : Claude, André, Gabriel PASTEAU, 79 ans

MAI

03/05/2011 : Marie, Louise LE GAL veuve YHUEL, 86 ans
 13/05/2011 : Roger, Albert GIBIER, 87 ans
 26/05/2011 : Robert Louis Marie HELLEGOUARCH, 70 ans
 28/05/2011 : Lucie BOMPOL, veuve DRÉAN, 83 ans
 31/05/2011 : Angèle, Jeanne, Marie CARLO épouse LE PICHON, 72 ans





BULLETIN D'INFORMATIONS **MUNICIPALES**
juin 2011 numéro 41

